



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Evaluation des Ressources Forestières Mondiales -mise à jour 2005

Spécifications relatives aux tableaux servant à
l'établissement de rapports nationaux à soumettre à
FRA 2005

Rome, 2004



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts jouent un rôle crucial dans le bien-être de l'humanité. Elles constituent le fondement de la vie sur la planète grâce à leurs fonctions écologiques : régularisation du climat et des ressources hydriques, habitats pour les plantes et les animaux et bien d'autres. Les forêts fournissent également un large éventail de biens essentiels comme le bois, les aliments, le fourrage et les médicaments, ainsi que des occasions de loisirs, de renouvellement spirituel et d'autres services.

De nos jours, les forêts sont soumises aux pressions exercées par la demande croissante des produits et services de la terre, ce qui entraîne souvent leur dégradation et leur conversion à des formes précaires d'utilisation. Lorsque les forêts disparaissent ou sont gravement dégradées, leur capacité de remplir la fonction de régulateurs de l'environnement se perd aussi, accroissant les dangers d'inondations et d'érosion, réduisant la fertilité du sol et contribuant à la perte de vie végétale et animale. Et, par voie de conséquence, la fourniture durable de biens et services forestiers est compromise.

À la demande de ses États membres et de la communauté internationale, la FAO surveille régulièrement les forêts du monde par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 (FRA 2000) a passé en revue la situation des forêts à la fin du millénaire. FRA 2000 comprenait des informations nationales fondées sur des données tirées d'inventaires forestiers existants, d'enquêtes régionales sur les processus de changement du couvert forestier et d'un certain nombre d'études mondiales centrées sur l'interaction entre les populations et les forêts. Le Rapport principal de FRA 2000 est publié en version imprimée et disponible aussi sur Internet.

La présente mise à jour 2005 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA 2005) a été sollicitée par le Comité des forêts de la FAO en 2003. FRA 2005 utilisera comme cadre de ses rapports les domaines thématiques qu'elle partage avec le processus de Critères et indicateurs de gestion durable des forêts. La mise à jour analysera aussi la situation et certaines questions propres à chaque pays.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est organisé sous l'égide de la Division des ressources forestières (FOR) au siège de la FAO à Rome. Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Peter Holmgren, Chef FORM

peter.holmgren@fao.org

ou utiliser l'adresse de courrier électronique: fra@fao.org

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières (FRA) visent à refléter les activités et progrès du Programme FRA de la FAO. Il ne s'agit pas de sources d'information faisant autorité – ils *ne traduisent pas* la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry) pour avoir accès à des informations officielles.

Les documents de travail de FRA sont une instance importante pour la mise en circulation immédiate des résultats préliminaires nécessaires à la validation et la mise au point finale de publications officielles dont la qualité a été contrôlée. Pour signaler des erreurs éventuelles dans les.

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	RAPPEL DES FAITS.....	4
1.2	OBJET DES RAPPORTS NATIONAUX A SOUMETTRE A FRA 2005.....	5
1.3	OBJECTIF DE CE DOCUMENT.....	6
1.4	COORDINATION AVEC D'AUTRES RAPPORTS FORESTIERS INTERNATIONAUX.....	6
1.5	GROUPE CONSULTATIF DE FRA.....	6
2	SPECIFICATIONS RELATIVES AUX TABLEAUX SERVANT A L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS NATIONAUX.....	7
2.1	APERÇU DES TABLEAUX.....	7
2.2	SPECIFICATIONS DETAILLEES.....	8
T 1	<i>Étendue des forêts et des autres terres boisées.....</i>	<i>8</i>
T 2	<i>Régime de propriété des forêts et des autres terres boisées.....</i>	<i>11</i>
T 3	<i>Fonctions désignées des forêts et des autres terres boisées.....</i>	<i>13</i>
T 4	<i>Caractéristiques des forêts et des autres terres boisées.....</i>	<i>15</i>
T 5	<i>Volume sur pied dans les forêts.....</i>	<i>17</i>
T 6	<i>Biomasse sur pied dans les forêts.....</i>	<i>19</i>
T 7	<i>Stock de carbone dans les forêts.....</i>	<i>21</i>
T 8	<i>Perturbations influençant la santé et la vitalité des forêts et des autre terre boisées.....</i>	<i>23</i>
T 9	<i>Diversité des espèces arborées dans la forêts.....</i>	<i>24</i>
T 10	<i>Composition du matériel sur pied.....</i>	<i>25</i>
T 11	<i>Extraction de bois.....</i>	<i>26</i>
T 12	<i>Valeur du bois extrait.....</i>	<i>28</i>
T 13	<i>Extraction de produits forestiers non ligneux.....</i>	<i>29</i>
T 14	<i>Valeur des produits forestiers non ligneux extraits.....</i>	<i>32</i>
T 15	<i>Emplois dans les forêts et des autres terres boisées.....</i>	<i>34</i>
2.3	IMPORTANCE DES INFORMATIONS POUR LES PROCESSUS INTERNATIONAUX.....	36

Abréviations

AG	Groupe consultatif de FRA
C et I	Critères et indicateurs (pour la gestion durable des forêts)
COFO	Comité des forêts, le principal organe statutaire du Département des Forêts de la FAO qui se réunit tous les deux ans à Rome
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FRA	L'évaluation des ressources forestières mondiales guidée par la FAO
FRA 2000	Évaluation des ressources forestières mondiales 2000, voir www.fao.org/forestry/fra2000report
FRA 2005	Évaluation des ressources forestières mondiales – mise à jour 2005, voir www.fao.org/forestry/fra2005
CN	Correspondant national de FRA
GDF	Gestion durable des forêts
CDB	Convention sur la diversité biologique
CSD	Commission des Nations Unies sur le Développement Durable
DHH	Diamètre à hauteur d'homme
FORM	Service de la mise en valeur des ressources forestières
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
UICN	Union mondiale pour la nature
ODM	Objectifs de développement du millénaire
CMPFE	Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
PFNL	Produits forestiers non ligneux
SOFO	Situation des forêts du monde (ouvrage publié tous les deux ans par la FAO)
ONU/CEE	Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
CCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WCMC	Centre Mondial de Surveillance de la Conservation

1 Introduction

1.1 Rappel des faits

Les évaluations des ressources forestières mondiales ont été entreprises par la FAO depuis 1948, pratiquement depuis la fondation de l'Organisation. Le mandat relatif à ces évaluations naît des statuts de base de la FAO (FAO 2003a) et de la demande du Comité des Forêts (FAO 2003, par exemple). Des rapports sur les évaluations mondiales ont été publiés à des intervalles d'environ 10 ans. Le dernier, FRA 2000, est paru en 2001 (FAO 2001).

La mise à jour de l'Évaluation des Ressources Forestières Mondiales pour 2005, ou FRA 2005, a été spécialement sollicité en 2001 par le Comité des Forêts, et en 2003 il a recommandé une évaluation tous les cinq ans pour la relier aux processus forestiers internationaux et la réaliser comme évaluation à grande échelle.

Les principaux éléments de FRA 2005 sont décrits ci-dessous pour donner un aperçu de l'ensemble du projet et pour illustrer le cadre de l'établissement des rapports nationaux. Les événements suivants ont représenté d'importantes étapes pour FRA 2005.

Étape	Date	Commentaire
Réunion mondiale des correspondants nationaux	Nov. 2003	Formation de correspondants nationaux et rétroinformations relativement aux projets de tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux
Echéance de la présentation des rapports de pays	Déc. 2004	En 2004, une assistance et une orientation seront données aux correspondants nationaux par l'intermédiaire d'ateliers régionaux
COFO 2005	Mar. 2005	Présentation prévue de rapports détaillés sur l'avancement des travaux
FNUF5	Mai 2005	Présentation prévue d'informations détaillées sur l'établissement des rapports
Lancement de FRA 2005	Oct. 2005	Présentation des nouveaux totaux mondiaux

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez suivre les liens indiqués ci-dessous:

www.fao.org/forestry/fra
www.fao.org/forestry/kotka4
www.fao.org/forestry/fra-ag
www.fao.org/forestry/fra-nc
www.fao.org/forestry/fra2005

Page d'accueil de FRA
Consultation d'experts Kotka IV
Groupe consultatif de FRA
Correspondants nationaux de FRA
FRA 2005 – mise à jour

1.2 Objet des rapports nationaux à soumettre à FRA 2005

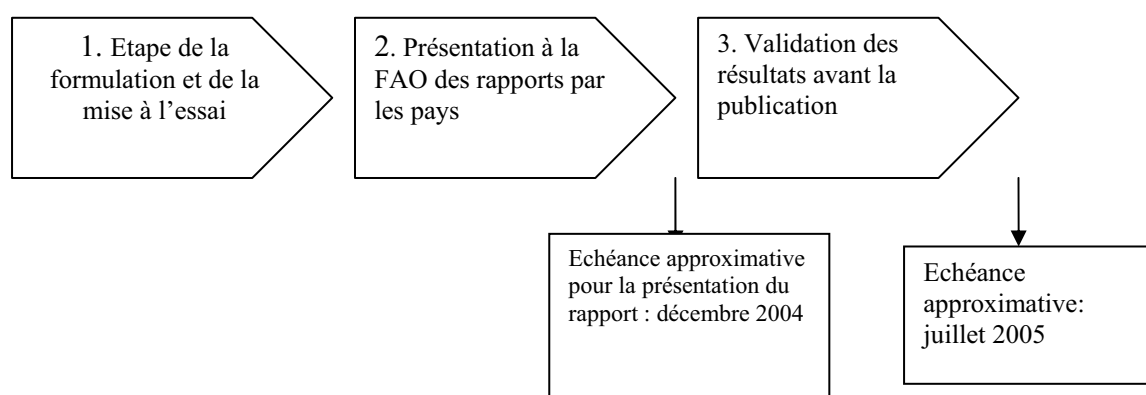
L'Évaluation des ressources forestières mondiales repose sur les informations fournies par les pays individuels. La FAO établit le cadre du rapport, dispense une formation et donne des avis aux correspondants nationaux, afin de garantir que les informations fournies correspondent aux exigences.

FRA 2005 demande aux correspondants nationaux de soumettre leur rapport sous forme de document de travail de FRA¹ contenant les informations relatives à leur pays. Les correspondants nationaux recevront un modèle préformaté du document de travail à utiliser pour l'établissement de leur rapport.

Le rapport national sera divisé en deux parties distinctes:

- Rapport national type. Ce rapport devra être rédigé par chaque pays conformément à une série de tableaux nationaux définis à l'avance. Il est extrêmement important de suivre les indications et directives fournies par la FAO, car elles garantiront que les données introduites sont aussi cohérentes que possible et respectent un ensemble type de définitions permettant d'élaborer les informations aux niveaux régional et mondial.
- Rapport national par domaine thématique. Il s'agit d'un bref rapport volontaire comprenant des informations supplémentaires que les pays estiment importantes, réunies en un groupe de *domaines thématiques communs* conformément aux processus en cours de Critères et Indicateurs.

La figure ci-dessous présente les trois principales étapes de l'établissement des rapports nationaux, ainsi que les dates de soumission prévues. Le processus commence par l'étape de la formulation. L'objectif de cette étape est de formuler, de mettre à l'essai et d'évaluer le processus d'établissement du rapport national. À l'étape de la formulation font suite celles de l'établissement du rapport, du regroupement des données et de leur analyse. La troisième étape, qui est l'étape finale, consiste dans la validation et la soumission des rapports d'évaluation nationaux.



¹ Les documents de travail de FRA sont une série de documents élaborés à la FAO dans le cadre du programme FRA. Le présent document est l'exemple d'un tel document de travail.

1.3 Objectif de ce document

Le présent document contient les spécifications techniques relatives aux tableaux à inclure dans le rapport national type destiné à FRA 2005, et devrait être considéré comme un document faisant autorité à cet égard. Il est distribué comme élément constitutif du processus de communication entre la FAO, le Secrétariat de l'ONU/CEE et tous les correspondants nationaux. Il peut être utilisé à tous les niveaux lors de réunions et de cours de formation visant à créer des capacités nationales pour l'évaluation et la communication de données en général, et pour améliorer les rapports nationaux à l'intention de FRA 2005 en particulier.

Le présent document fait partie de la documentation générale fournie par la FAO aux correspondants nationaux. La documentation contient le matériel suivant:

- a. Tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux destinés à FRA 2005 (Document de travail FRA 81)
- b. Directives pour l'établissement des rapports (Document de travail FRA 82)
- c. Modèle de rapport national (document de Word)
- d. Modèle de tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux (Fichier Excel)

1.4 Coordination avec d'autres rapports forestiers internationaux

FRA 2005 fournira des informations intéressantes de nombreux autres processus et organismes forestiers internationaux. C'est ainsi que les tableaux concernant la biomasse et le carbone suivent les indications établies par le GIEC pour l'établissement des rapports. De même, les rapports destinés à FRA 2005 contiennent maintenant plusieurs nouvelles questions liées aux processus internationaux sur la biodiversité, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, etc. FRA participe activement aux efforts internationaux visant l'harmonisation des demandes d'information formulées par différents processus internationaux, efforts qui contribueront à alléger le fardeau de l'établissement des rapports pour les pays.

1.5 Groupe consultatif de FRA

Suite aux recommandations de Kotka IV confirmées par COFO 2003, un Groupe consultatif (GC) a été établi pour appuyer le processus de FRA. Le GC est formé d'environ vingt experts venant de toutes les régions et organisations partenaires du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. Le principal rôle du Groupe consultatif est de conseiller le secrétariat de FRA quant à l'objet, aux méthodes, aux procédures et au calendrier de l'évaluation mondiale. Le présent document tient compte des délibérations qui se sont déroulées lors des réunions du GC. Pour plus d'informations sur le GC de FRA, veuillez consulter le site www.fao.org/forestry/fra-ag

2 Spécifications relatives aux tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux

2.1 Aperçu des tableaux

Le présent document de travail donne les spécifications relatives aux 15 tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux. Les spécifications relatives à chaque tableau comprennent un modèle de tableau, ainsi que les unités auxquelles se réfère le rapport, les années de référence et les définitions des catégories utilisées.

FRA 2005 comprend les 15 tableaux suivants

N° du tableau	Titre	Unités	Année de référence		
			1990	2000	2005
T1	Etendue des forêts et des autres terres boisées	1000 ha	x	x	x
T2	Régime de propriété des forêts et des autres terres boisées	1000 ha	x	x	
T3	Fonctions désignées des forêts et des autres terres boisées	1000 ha	x	x	x
T4	Caractéristiques des forêts et des autres terres boisées	1000 ha	x	x	x
T5	Volume sur pied dans les forêts	millions de m ³	x	x	x
T6	Biomasse sur pied dans les forêts	millions de tonnes	x	x	x
T7	Stock de carbone dans les forêts		x	x	x
T8	Perturbations influençant la santé et la vitalité des forêts et des autres terres boisées		x	x	
T9	Diversité des espèces arborées dans les forêts	nombre	x	x	
T10	Composition dans les forêts	millions de m ³	x	x	
T11	Extraction de bois	1000 m ³	x	x	x
T12	Valeur du bois extrait	1000 dollars EU	x	x	x
T13	Extraction de produits forestiers non ligneux	masse/volume/unités	x	x	x
T14	Valeur des produits forestiers non ligneux extraits	1000 dollars EU	x	x	x
T15	Emplois dans les forêts et des autres terres boisées	1000 années-personnes	x	x	

Note: Les zones ombrées indiquent que les valeurs communiquées correspondent à la moyenne d'une période de cinq ans ; ainsi en l'an 2000 la valeur devrait correspondre à la moyenne de 1998-2002. Ce calcul permet de réduire l'influence des variations annuelles.

2.2 Spécifications détaillées

La section qui suit fournit des spécifications détaillées concernant les 15 tableaux présentés en un format commun. Chaque spécification donne la justification, l'unité à laquelle se réfère le rapport, la superficie à laquelle se rapportent les chiffres et les années de référence pour lesquelles doit être fournie l'information. Elle comprend aussi les définitions des catégories objet du rapport et un modèle de tableau.

T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

T1.1 Justification

Les informations sur l'étendue des « forêts » et des « autres terres boisées » servent à évaluer l'état des ressources forestières et les changements survenus à l'échelle mondiale et à surveiller les tendances. Elles établissent aussi des liens entre les systèmes de classification nationaux et mondiaux.

T1.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 hectares
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres	Superficie totale du pays
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Forêt	<p>Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d’atteindre ces seuils <i>in situ</i>. La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La forêt est déterminée tant par la présence d’arbres que par l’absence d’autres utilisations prédominantes des terres. Les arbres doivent être capables d’atteindre une hauteur minimale de 5 mètres <i>in situ</i>. Les zones en voie de reboisement qui n’ont pas encore atteint, mais devraient atteindre, un couvert arboré de 10 pour cent d’une hauteur de 5 mètres, y sont incluses, de même que les zones temporairement déboisées, en raison de l’intervention humaine ou de causes naturelles, mais dont la régénération est prévue. 2. La définition inclut les zones couvertes de bamboueraies et de palmeraies à condition que la hauteur et le couvert soient conformes aux critères établis. 3. Sont inclus les chemins forestiers, les coupe-feu et les autres petites clairières ; les forêts comprises dans les parcs nationaux, les réserves naturelles et les autres aires protégées comme celles présentant un intérêt scientifique, historique, culturel ou spirituel. 4. Sont inclus les brise-vent, les rideaux-abris et les corridors d’arbres occupant une superficie de plus de 0,5 ha et de plus de 20 mètres de large 5. La définition recouvre les plantations utilisées principalement à des fins forestières ou de protection, comme les plantations d’hévéas et les peuplements de chênes-lièges. 6. Elle exclut les peuplements forestiers présents dans les exploitations agricoles, comme dans les vergers et les systèmes agroforestiers. Elle exclut également les arbres présents dans les parcs urbains et les jardins.
Autres terres boisées	<p>Terres qui ne sont pas classées comme « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec soit des arbres d’une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d’atteindre ces seuils <i>in situ</i>, soit un couvert mélangé d’arbustes, d’arbrisseaux et d’arbres supérieurs à 10 pour cent. Sont exclues les terres où prédominent les usages agricoles ou urbains des terres.</p>
Autres terres	<p>Terres n’entrant pas dans la catégorie des « forêts » ou « autres terres boisées ».</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cette définition recouvre les terres agricoles, prairies et pâturages, les zones construites, les terres dénudées, etc. 2. Si des zones d’un pays sont occupées par des prairies et pâturages où il est difficile de faire la distinction entre « forêts » et « autres terres boisées » ou « autres terres », le pays devra indiquer les critères utilisés et comment il a effectué cette classification. 3. Comprend des zones entrant dans la sous-catégorie des « autres terres dotées de couvert forestier » 4. Comprend des zones occupées par des bamboueraies et des palmeraies à condition que la hauteur et le couvert répondent aux critères établis.

Autres terres dotées de couvert arboré (liées aux « autres terres »)	Terres classées comme « autres terres », occupant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec un couvert arboré supérieur à 10 pour cent formé d'arbres capables d'atteindre 5 mètres à maturité. <u>Notes explicatives</u> 1. La définition recouvre les groupes d'arbres ou les arbres disséminés dans les paysages agricoles, les parcs et les jardins, et autour des bâtiments, à condition que le couvert réponde aux critères établis 2. Comprend les plantations forestières établies principalement à des fins autres que la production de bois, comme les vergers et les palmeraies
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent normalement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

Modèle de tableau

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Forêt			
Autres terres boisées			
Autres terres			
dont... dotées d'un couvert arboré			
Eaux intérieures			
Total pour le pays			

Cohérence intérieure

La somme des superficies de ces quatre catégories principales représente la superficie totale du pays et devrait correspondre à la superficie nationale communiquée et validée par des experts internationaux, telle qu'elle figure dans les rapports de la Division des statistiques de l'ONU (voir Directives pour l'établissement des rapports nationaux).

Les chiffres de la superficie totale des « forêts » et « autres terres boisées », tels qu'ils sont présentés dans ce tableau, représentent la base de l'établissement de nombreux autres tableaux. Ils devraient correspondre, par exemple, aux chiffres de la superficie totale figurant dans les tableaux T2, T3 et T4.

T 2 Régime de propriété des forêts et des autres terres boisées

T2.1 Justification

Les informations relatives au « régime de propriété » sont importantes à des fins de formulation de politiques, institutionnelles et de gestion. Elles définissent essentiellement où et jusqu'où s'exercent l'autorité et le contrôle sur les terres et les ressources arborées.

T2.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 hectares
Superficie auxquelles se rapportent les chiffres communiqués	Forêt et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990 et 2000

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Propriété privée	Terres appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, sociétés, industries, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement et autres institutions privées. <u>Notes explicatives</u> 1. Les propriétaires privés pourraient être engagés dans l'agriculture ou avoir d'autres occupations, y compris des activités forestières.
Propriété publique	Terres appartenant soit l'État (gouvernements nationaux, étatiques et régionaux) soit à des institutions ou sociétés publiques soit à d'autres organismes étatiques, y compris les villes, les municipalités, les villages et les communes <u>Note explicative</u> 1. Cette définition recouvre les terres appartenant à des groupes tribaux ou à d'autres groupes de population autochtones.
Autres formes de propriété	Terres qui n'entrent pas dans les catégories de « Propriété privée » et « Propriété publique ». <u>Note explicative</u> 1. Terres dont la propriété n'est pas définie.

Modèle de tableau

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)			
	Forêt		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Propriété privée				
Propriété publique				
Autres formes de propriété				
TOTAL				

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux mondiaux

La superficie totale (la somme des trois catégories de régime de propriété) relative à la « forêt » et aux « autres terres boisées » devrait concorder avec les chiffres correspondants figurant dans le tableau T1.

T 3 Fonctions désignées des forêts et des autres terres boisées

T3.1 Justification

Les informations sur les fonctions désignées sont indispensables pour la planification, l'élaboration et la mise en oeuvre réussies des politiques forestières, ainsi que pour l'évaluation des impacts intersectoriels. L'expression « fonctions désignées » concerne les fonctions ou objectifs assignés à une terre, soit par des prescriptions juridiques soit par des décisions du propriétaire/gestionnaire de la terre. Elle s'applique aux terres classées comme « forêt » et « autres terres boisées », et se rattache aux domaines thématiques communs des processus de Critères et indicateurs qui ont été adoptés comme cadre pour l'établissement des rapports soumis à FRA.

T3.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 hectares
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Forêts et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

1. Types de désignation

Catégorie	Définition
Fonction principale	<p>Une fonction désignée est considérée comme principale lorsqu'elle est sensiblement plus importante que d'autres. Sont incluses dans cette définition les zones qui sont légalement ou volontairement affectées à des objectifs particuliers.</p> <p><u>Notes explicatives:</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans un rapport sur la « fonction principale », la somme des superficies devrait correspondre aux totaux du tableau T1.2. La catégorie « usages multiples » devient une fonction principale lorsque des prescriptions juridiques et/ou des décisions du propriétaire assignent explicitement à la terre des fonctions qui correspondent à deux catégories ou davantage, et lorsqu'aucune de ces fonctions n'est sensiblement plus importante que les autres.
Superficie totale à laquelle a été assignée une fonction	<p>La superficie totale à laquelle a été assignée une fonction particulière, qu'elle soit ou non principale.</p> <p><u>Notes explicatives:</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans un rapport sur la « superficie totale à laquelle a été assignée une fonction », les catégories ne s'excluent pas mutuellement. Les superficies peuvent donc être comptées plus d'une fois, par exemple:<ol style="list-style-type: none">a) Les superficies auxquelles est assignée comme fonction principale « usages multiples » devraient être comptées séparément pour chaque fonction incluse dans cette catégorie.b) Les superficies auxquelles a été assignée une fonction principale particulière devraient être comptées plus d'une fois si d'autres fonctions, moins importantes, lui ont aussi été assignées.2. Cette colonne ne s'applique pas aux catégories « usages multiples » et « aucune fonction ou fonction inconnue ».

2. Catégories de désignation

Catégorie / Fonctions désignées	Définition
Production	Forêt/autres terres boisées affectées à la production et à l'extraction de biens forestiers, y compris les produits ligneux et non ligneux.
Protection des sols et des eaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la protection des sols et des eaux.
Conservation de la biodiversité	Forêts/autres terres boisées affectées à la conservation de la diversité biologique.
Services sociaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la fourniture de services sociaux.
Usages multiples	Forêts/autres terres boisées affectées à une combinaison quelle qu'elle soit de: production de biens, protection des sols et des eaux, conservation de la biodiversité et fourniture de services sociaux, et lorsqu'aucune de ces fonctions ne peut être considérée isolément comme sensiblement plus importante que les autres.
Aucune fonction ou fonction inconnue	Forêts/autres terres boisées auxquelles aucune fonction spécifique n'a été assignée ou pour lesquelles la fonction désignée est inconnue.

Modèle de tableau

Catégories de FRA 2005 / fonction désignée	Superficie (1000 hectares)					
	Fonction principale			Superficie totale à laquelle est assignée une fonction		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Forêt						
Production						
Protection des sols et des eaux						
Conservation de la biodiversité						
Services sociaux						
Usages multiples				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Forêt				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autres terres boisées						
Production						
Protection des sols et des eaux						
Conservation de la biodiversité						
Services sociaux						
Usages multiples				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Autres terres boisées				Sans objet	Sans objet	Sans objet

Cohérence intérieure

La superficie totale des « forêts » et « autres terres boisées » doit concorder avec les chiffres correspondants figurant dans le tableau T1.

T 4 Caractéristiques des forêts et des autres terres boisées

T4.1 Justification

Les informations sur les « caractéristiques » sont indispensables pour comprendre la mise au point de pratiques sylvicoles et de gestion appropriées et efficaces servant à assurer et à promouvoir la durabilité des ressources forestières. Ces pratiques définissent la structure et la composition futures des ressources forestières, et leur aptitude à fournir des biens et services. On peut aussi en tirer des informations relatives au degré d'impact humain sur les écosystèmes forestiers.

T4.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 hectares
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Forêt et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Primaire	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, où n'est clairement visible aucune trace d'activités humaines et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés. <u>Notes explicatives:</u> <ol style="list-style-type: none">Sont comprises dans cette définition les zones où a lieu la récolte de produits non ligneux, à condition que l'impact humain soit limité. Certains arbres pourraient avoir été enlevés.
Naturelle modifiée	Forêt / autres terres boisées comprenant des espèces indigènes naturellement régénérées, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines. <u>Note explicatives:</u> <ol style="list-style-type: none">Sont comprises dans cette définition mais pas à l'exclusion d'autres: les zones ayant fait l'objet d'une coupe sélective, les zones se régénérant après une utilisation agricole de la terre, les zones récupérant après des incendies d'origine humaine, etc.Sont incluses des zones où il est impossible de faire la distinction entre régénération naturelle et assistée.

Semi-naturelle	<p>Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, établies par plantation, semis ou régénération naturelle assistée.</p> <p><u>Notes explicatives:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La définition recouvre les zones sous gestion intensive où sont utilisées des espèces indigènes 2. Des arbres régénérés naturellement appartenant à des espèces autres que celles plantées/semées pourraient être présents. 3. La définition pourrait inclure des zones renfermant des arbres régénérés naturellement d'espèces introduites.
Plantations de production	<p>Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces introduites, et dans certains cas des espèces indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux.</p> <p><u>Notes explicatives:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sont compris tous les peuplements d'espèces introduites, établies pour la production de bois ou de produits non ligneux. 2. La définition pourrait inclure des zones comprenant des espèces indigènes caractérisées par leur nombre limité et la présence d'arbres plantés en ligne droite et/ou de peuplements équiennes.
Plantations de protection	<p>Forêts/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes ou introduites, établies par plantation ou semis principalement pour la fourniture de services.</p> <p><u>Notes explicatives:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sont compris tous les peuplements d'espèces introduites établis pour la fourniture de services, comme la protection des sols et des eaux, la lutte contre les ravageurs et la conservation des habitats et de la biodiversité. 2. Sont comprises des zones renfermant des espèces indigènes caractérisées par leur nombre limité, et la présence d'arbres plantés en ligne droite et de peuplements équiennes.

Les directives pour l'établissement des rapports nationaux donnent davantage de détails pour la classification des caractéristiques conformément aux catégories définies ci-dessus.

Modèle de tableau

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Primaire						
Naturelle modifiée						
Semi-naturelle						
Plantations de production						
Plantations de protection						
TOTAL						

Cohérence intérieure

La superficie totale des «forêts» et « autres terres boisées » devrait concorder avec les chiffres correspondants figurant dans le tableau T1.

T 5 Volume sur pied dans les forêts

T5.1 Justification

Les informations sur le « matériel sur pied » sont indispensables pour comprendre la dynamique et la productivité des forêts et des autres terres boisées, afin de formuler des politiques et stratégies nationales d'utilisation durable des ressources forestières.

T5.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Millions de mètres cubes sur écorce (bois rond)
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie classée comme « forêt » et « autres terres boisées » dans le tableau T1
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	<p>Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur d'homme (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus élevés). La définition comprend la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre du sommet de Y cm, et pourrait aussi inclure des branches jusqu'à un diamètre minimal de W cm.</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Les pays doivent indiquer les trois seuils (X, Y et W en centimètres) et les parties de l'arbre qui ne sont pas comprises dans le volume. Ils doivent aussi indiquer si les chiffres communiqués se rapportent au volume au-dessus du sol ou au-dessus de la souche.2. Sont compris les arbres vivants tombés à la suite de chablis.3. Sont exclus : les petites branches, les brindilles, le feuillage, les fleurs, les graines et les racines.
Matériel sur pied commercial	<p>La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de Z cm ou davantage.</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. La définition comprend toutes les espèces commerciales ou potentiellement commerciales (de qualité marchande) destinées aux marchés intérieur et international.2. Est exclu le matériel sur pied présent dans des zones où des restrictions légales, économiques ou autres interdisent la coupe et l'extraction du bois3. Les pays doivent indiquer le diamètre minimal (Z cm) appliqué pour assurer la qualité commerciale d'un arbre.4. Lorsque plusieurs espèces sont commerciales, à savoir dans la zone tempérée et boréale, le « matériel sur pied commercial » peut être proche du « matériel sur pied ». Par ailleurs, lorsqu'un petit pourcentage seulement de toutes les espèces est de qualité marchande, il peut être considérablement inférieur.

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Matériel sur pied						
Matériel sur pied commercial						

Appendice 1 au tableau T5

Rubrique	Unité	Informations supplémentaires
1. Diamètre minimal à hauteur d'homme ² d'arbres compris dans le matériel sur pied (X)	cm	
2. Diamètre minimal au sommet de la tige (Y) pour le calcul du matériel sur pied	cm	
3. Diamètre minimal des branches comprises dans le matériel sur pied (W)	cm	
4. Diamètre minimal à hauteur d'homme d'arbres compris dans le matériel sur pied commercial (Z)	cm	
5. Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessus de la souche » (AS)	AT / AS	
6. Les seuils cités ci-dessus (points 1 à 4) ont-ils subi des changements depuis 1990 ?	Oui/Non	
7. En cas affirmatif, joindre une note donnant les détails du changement	Note jointe	

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Le tableau T5 est lié aux tableaux T6 sur la biomasse et T7 sur le carbone, car les chiffres sur le matériel sur pied constituent normalement la base du calcul de la biomasse et du stock de carbone.

² Le diamètre à hauteur d'homme (DHH) est le diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou immédiatement au-dessus des contreforts s'ils dépassent 1,30 m.

T 6 Biomasse sur pied dans les forêts

T6.1 Justification

Les informations sur la « Biomasse » sont indispensables pour évaluer la quantité de carbone existant dans la végétation ligneuse présente dans les « forêts » et « autres terres boisées ». Ces informations sont liées directement aux processus internationaux étudiant les gaz à effet de serre et le changement climatique. Les données sur la biomasse sont également intéressantes du point de vue de la dendroénergie.

T6.2 Spécifications

Unité, superficie de référence et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Millions de mètres cubes de biomasse (poids anhydre)
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie classée comme « forêt » et « autres terres boisées » dans le tableau T1
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Pour les harmoniser avec les processus internationaux en cours et alléger ainsi la tâche de l'établissement des rapports, les catégories et définitions utilisées dans FRA 2005 correspondent à celles établies par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat³.

Catégorie	Définition
Biomasse au-dessus du sol	Toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage. <u>Note explicative</u> 1. Lorsque le sous-bois forestier constitue un élément relativement limité de la biomasse au-dessus du sol où s'accumule le carbone, il est admis de l'exclure, à condition que cette exclusion soit faite de manière cohérente à travers toutes les séries chronologiques de l'inventaire.
Biomasse souterraine	Toute la biomasse de racines vivantes. Les racinelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière. <u>Note explicative</u> 1. La définition comprend la partie souterraine de la souche. 2. Le pays pourrait utiliser une autre valeur de seuil que les 2 mm pour les racinelles, mais dans ce cas les valeurs utilisées devront être documentées.
Biomasse de bois mort	Toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays <u>Note explicative</u> 1. Le pays pourrait utiliser une autre valeur de seuil que les 10 cm, mais dans ce cas la valeur utilisée doit être documentée

³ GIEC, Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry (manuel qui sera publié en 2004) 2004)

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Biomasse (millions de tonnes de poids anhydre)					
	Forêt			Autre terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Biomasse au-dessus du sol						
Biomasse souterraine						
Biomasse de bois mort						
TOTAL						

Note: Les pays devront documenter les valeurs utilisées comme seuil appliquées aux racelles et au bois mort.

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les chiffres relatifs à la biomasse sont normalement dérivés de ceux du tableau T5 moyennant des facteurs d'expansion de la biomasse. Il s'agit de facteurs de multiplication qui permettent, dans l'évaluation du matériel sur pied ou du matériel sur pied commercial, de tenir compte d'éléments non commercialisables de la biomasse comme les branches, le feuillage et les racines.

T 7 Stock de carbone dans les forêts

T7.1 Justification

Les informations sur le « stock de carbone » montrent la contribution des « forêts » et des « autres terres boisées » au cycle du carbone. Ces informations sont utilisées par les processus internationaux qui surveillent les gaz à effet de serre et le changement climatique.

T7.2 Spécifications

Unité, superficie de référence et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Millions de tonnes de carbone
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie classée comme « forêt » et « autres terres boisées » dans le tableau T1
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Pour les harmoniser avec les processus internationaux en cours et alléger ainsi la tâche de l'établissement de rapports, les catégories et définitions utilisées dans FRA 2005 correspondent à celles établies par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat⁴.

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Le carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage. <u>Note explicative</u> 1. Lorsque le sous-bois forestier est un élément relativement limité de la biomasse au-dessus du sol où s'accumule le carbone, il est admis de l'exclure, à condition de le faire de manière cohérente à travers toutes les séries chronologiques de l'inventaire.
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racinelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière. <u>Notes explicatives</u> 1. La définition comprend la partie souterraine de la souche. 2. Le pays pourrait utiliser une valeur de seuil autre que les 2 mm pour les racinelles, mais dans ce cas il devra documenter la valeur utilisée.
Carbone dans la biomasse de bois mort	Le carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes, et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays. <u>Note explicative</u> 1. Le pays peut utiliser une autre valeur de seuil que les 10 cm, mais dans ce cas il devra documenter la valeur utilisée.

⁴ GIEC, Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry (ce manuel sera publié en 2004)

Carbone dans la litière	<p>Le carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur à un diamètre minimal choisi par le pays pour le bois mort gisant (par exemple 10 cm), à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique. Y sont comprises les couches de litière, de fumier et d’humus.</p> <p><u>Note explicative</u></p> <p>1. Les racinelles vivantes de moins de 2 mm (ou toute autre valeur choisie par le pays comme diamètre minimal pour la biomasse souterraine) sont comprises dans la litière lorsqu’il est difficile de les distinguer empiriquement de cette dernière..</p>
Carbone dans le sol	<p>Le carbone organique présent dans les sols minéraux ou organiques (y compris les tourbières) jusqu’à une profondeur spécifiée par le pays et appliquée régulièrement à travers les séries chronologiques.</p> <p><u>Note explicative</u></p> <p>1. Les racinelles vivantes de moins de 2 mm (ou toute autre valeur choisie par le pays comme diamètre minimal pour la biomasse souterraine) sont incluses dans la matière organique du sol lorsqu’il est difficile de les distinguer empiriquement de cette dernière.</p>

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Carbone (millions de tonnes)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol						
Carbone dans la biomasse souterraine						
Total partiel: carbone dans la biomasse vivante						
Carbone dans le bois mort						
Carbone dans la litière						
Total partiel: carbone dans le bois mort et la litière						
Carbone dans le sol jusqu’à une profondeur de _____ cm						
CARBONE TOTAL						

Note: Les pays devront compléter les données sur la profondeur dans le tableau et documenter les valeurs de seuil choisies pour les racinelles et le bois mort.

Cohérence intérieure et lien avec d’autres tableaux

La teneur en carbone de la biomasse est normalement dérivée à l’aide de facteurs de conversion. Ces facteurs pouvant varier en fonction des parties de la plante, des espèces et du site, il est recommandé d’utiliser des facteurs de conversion spécifiques lorsqu’ils sont disponibles. En cas contraire, les pays pourront utiliser le facteur de conversion mondial de 50% recommandé par le GIEC. Les chiffres communiqués sur le « dépôt de carbone » sont donc étroitement liés aux chiffres correspondants relatifs à la biomasse dans le tableau T6 et aux chiffres communiqués sur le matériel sur pied dans le tableau T5.

T 8 Perturbations influençant la santé et la vitalité des forêts et des autres terres boisées

T8.1 Justification

Une perturbation est définie comme une *fluctuation environnementale et un événement destructif qui perturbent la santé, la structure, et/ou changent l'environnement physique ou des ressources à n'importe quelle échelle spatiale ou temporelle*. Les perturbations qui influencent la santé et la vitalité comprennent les agents biotiques comme les insectes et les maladies, et les agents abiotiques comme le feu, la pollution et les conditions climatiques extrêmes. Pour gérer l'impact de ces agents il est essentiel de mettre au point des régimes de gestion appropriés et d'atténuer leur impact

T8.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 hectares
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie classée comme « forêt » et « autres terres boisées » dans T1
Années objet du rapport	1990 et 2000. Les chiffres pour chaque année objet du rapport doivent représenter une moyenne de cinq ans pour la période 1988-1992 et 1998-2002 respectivement.

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Perturbation par le feu	Perturbation causée par les feux de friches, qu'ils éclatent à l'intérieur ou à l'extérieur de la forêt ou des autres terres boisées <u>Note explicative:</u> 1. Un feu de friches est un incendie non planifié et incontrôlé qui, indépendamment de la source d'inflammation, pourrait exiger son élimination.
Perturbation par les insectes	Perturbation causée par des ravageurs qui nuisent à la santé de l'arbre.
Perturbation par les maladies	Perturbation causée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Autres perturbations	Perturbations causées par des facteurs autres que le feu, les insectes ou les maladies. <u>Note explicative :</u> Les pays devraient spécifier le type de perturbation incluse dans cette catégorie

Pour être prise en compte et incluse dans les chiffres communiqués, une perturbation devrait intéresser une superficie d'au moins 0,5 hectare et générer un impact qui touche de manière sensible la santé et la vitalité de la forêt ou des autres terres boisées. Les catégories indiquées dans ce tableau ne s'excluent pas mutuellement, c'est pourquoi un terrain soumis à deux perturbations ou davantage qui touchent son intégralité et sa productivité sera compté séparément pour chaque perturbation.

Modèle de rapport

Catégorie de FRA-2005	Superficie annuelle moyenne touchée (1000 hectares)			
	Forêts		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Perturbation par le feu				
Perturbation par les insectes				
Perturbation par les maladies				
Autres perturbations				

Notes: Les années 1990 et 2000 dans ce tableau représentent des moyennes de cinq ans pour tenir compte des fluctuations annuelles. Les chiffres de 1990 devraient représenter la superficie moyenne touchée entre 1988 et 1992, et ceux pour 2000 la superficie moyenne touchée entre 1998 et 2002.

T 9 Diversité des espèces arborées dans la forêts

T9.1 Justification

Les informations sur la diversité des espèces arborées fournissent les données nécessaires pour traiter de nombreuses questions vitales relatives à la conservation de la diversité biologique des forêts, et pour satisfaire certaines des exigences relatives à l'établissement de rapports nationaux et internationaux sur la biodiversité.

T9.2 Spécifications

Unité et année objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Nombre
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie totale du pays
Année objet du rapport	2000

Catégories and définitions

Catégorie	Définition
Nombre d'espèces arborées indigènes	Le nombre total d'espèces arborées indigènes qui ont été identifiées dans le pays.
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	Le nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « gravement menacées » dans la liste rouge de l'UICN
Nombre d'espèces arborées menacées	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « menacées » dans la liste rouge de l'UICN.
Nombre d'espèces arborées vulnérables	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « vulnérables » dans la liste rouge de l'UICN.

Note: Des listes nationales d'espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN sont disponibles sur le site web de FRA

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Nombres d'espèces en l'an 2000
Espèces arborées indigènes	
Espèces arborées gravement menacées	
Espèces arborées menacées	
Espèces arborées vulnérables	

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Le nombre d'espèces arborées figurant dans ce tableau devrait se fonder sur les mêmes données d'inventaire utilisées pour le calcul du matériel sur pied dans le tableau T5.

T 10 Composition du matériel sur pied

T10.1 Justification

Les informations sur la « composition du matériel sur pied » sont importantes pour comprendre la dynamique de la composition des forêts et répondre à certaines des questions vitales soulevées relativement à la conservation de la biodiversité. Elles permettent aussi de formuler des plans de gestion efficaces et de satisfaire aux exigences relatives à l'établissement de rapports nationaux et internationaux sur la biodiversité..

T10.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Millions de m ³
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Superficie classée comme « forêt » dans le tableau T1
Années objet du rapport	1990 et 2000

Catégories

Les catégories figurant dans ce tableau représentent une liste des 10 espèces arborées les plus répandues sous l'angle du matériel sur pied total. L'an 2000 est l'année de référence pour la définition de la liste des espèces et leur ordre.

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005/nom de l'espèce (mon scientifique ou nom vernaculaire)	Matériel sur pied dans les forêts (millions de mètres cubes)	
	1990	2000
Nom de la première espèce la plus répandue		
Nom de la deuxième espèce la plus répandue		
...		
Nom de la dixième espèce la plus répandue		
Espèces résiduelles		
Total		

Note: Chaque espèce devrait être désignée par son nom scientifique et vernaculaire. Les pays peuvent indiquer des genres à la place des espèces si leurs données d'inventaire ne leur permettent pas de faire la distinction entre les différents individus de certains groupes d'espèces.

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les totaux du matériel sur pied devraient correspondre au matériel sur pied total présenté pour les « forêts » dans le tableau T5.

T 11 Extraction de bois

T11.1 Justification

Le tableau fournit des informations sur l'extraction effective de bois des forêts et autres terres boisées. Il indique l'utilité économique et sociale des ressources forestières pour l'économie nationale et les communautés locales qui en sont tributaires. Il permet de surveiller l'utilisation continue des ressources forestières en comparant l'extraction effective avec le potentiel durable.

T11.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 m ³ de bois rond (mesuré sur écorce) par an
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Forêts et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	<p>Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).</p> <p><u>Note explicative :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le terme « extraction » diffère de la « coupe » car il exclut les arbres abattus laissés dans la forêt. 2. Il comprend l'extraction du bois coupé en une période antérieure et d'arbres tués ou endommagés par des causes naturelles 3. Il inclut l'extraction par les populations locales ou les propriétaires forestiers pour leur propre usage
Extraction de bois de feu	<p>Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques</p> <p><u>Note explicative</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bois de feu comprend le bois ramassé ou extrait directement de la forêt à des fins énergétiques seulement, et exclut le bois de feu ramassé comme produit secondaire ou matériau résiduel provenant de la transformation industrielle du bois rond 2. Il comprend l'extraction de bois abattu en une période antérieure et d'arbres tués ou endommagés par des causes naturelles 3. Il comprend les extractions réalisées par les populations locales ou les propriétaires forestiers pour leur propre usage.

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel						
Bois de feu						
TOTAL						

Note: Pour tenir compte des variations annuelles, les chiffres représentent une moyenne de cinq ans pour toute année de référence comprise entre 1988 et 1992 pour 1990, et entre 1998 à 2002 pour 2000. Les chiffres pour 2005 se fondent sur une prévision

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les chiffres compris dans ce tableau sont reliés aux chiffres sur la valeur du bois extrait tirés du tableau T12.

T 12 Valeur du bois extrait

T12.1 Justification

La valeur du bois extrait indique la contribution économique des forêts et des terres boisées. Ce tableau traite de la valeur marchande du bois extrait, qui est une information importante pour la formulation et le suivi des politiques nationales et pour évaluer la viabilité économique des forêts.

T12.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 dollars EU, au taux de change de l'année objet du rapport.
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres communiqués	Forêts et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories et définitions

Catégorie	Définition
Valeur du bois industriel extrait	Valeur du bois extrait à des fins de production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu). <u>Notes explicatives:</u> <ol style="list-style-type: none">1. La valeur à communiquer se rapporte à la valeur marchande au site de l'extraction. Si les valeurs sont obtenues en un point plus éloigné de la chaîne de production, il faudra tenir compte des coûts de transport et des coûts éventuels de la manutention et/ou de la transformation.2. Si le bois est extrait à des fins de subsistance, la valeur devra être calculée sur la base du prix du marché local.3. La valeur devra être indiquée à l'exclusion des taxes
Valeur du bois de feu extrait	Valeur du bois extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques <u>Notes explicatives</u> <ol style="list-style-type: none">1. La valeur à indiquer se rapporte à la valeur marchande au site de l'extraction. Si les valeurs sont obtenues en un point plus éloigné de la chaîne de production, il faudra tenir compte des coûts de transport et des coûts éventuels de la manutention et/ou de la transformation.2. Si le bois est extrait à des fins de subsistance, la valeur devra être calculée sur la base de la valeur du marché local.3. La valeur devrait être indiquée à l'exclusion des taxes

Modèle de tableau

Catégorie de FRA 2005	Valeur du bois rond extrait (1000 dollars EU)					
	Forêts			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel						
Bois de feu						
TOTAL						

Notes: Pour tenir compte des variations annuelles, les chiffres représentent une moyenne de cinq ans pour toute année de référence comprise entre 1988 et 1992 pour 1990, et entre 1998 et 2002 pour 2000. Les chiffres pour 2005 se fondent sur une prédiction.

Le pays devra documenter les taux de change utilisés pour chaque année faisant l'objet d'un rapport pour fournir les valeurs en dollars EU

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les chiffres compris dans ce tableau sont reliés à ceux pour l'extraction de bois figurant au tableau T11.

T 13 Extraction de produits forestiers non ligneux

T13.1 Justification

Les informations sur l'extraction de « produits forestiers non ligneux » (PFNL) des « forêts » et « autres terres boisées » démontrent le potentiel de production de PFNL des forêts, tant comme produits importants pour les marchés nationaux et internationaux que comme moyen de subsistance pour les populations locales et autochtones qui en sont tributaires. Ces informations indiquent la priorité que les PFNL méritent de recevoir dans la formulation des politiques et des stratégies de gestion nationales.

T13.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	Masse en kilogrammes ou tonnes pour tous les produits végétaux et animaux, à l'exception des animaux vivants, des cuirs, peaux et trophées communiqués en unités. Le pays doit indiquer le facteur d'échelle pour les unités communiquées.
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres	Forêts et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories

Catégorie	Unité indiquée dans le rapport
<u>Produits végétaux/matière première</u>	
1. Aliments	Masse (tonnes ou kg)
2. Fourrage	Masse (tonnes ou kg)
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques	Masse (tonnes ou kg)
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures	Masse (tonnes ou kg)
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction	Masse (tonnes ou kg)
6. Plantes ornementales	Masse (tonnes ou kg)
7. Exsudats	Masse (tonnes ou kg)
8. Autres produits végétaux	Masse (tonnes ou kg)
<u>Produits animaux/matière première</u>	
9. Animaux vivants	Unités
10. Cuirs, peaux et trophées	Unités
11. Miel sauvage et cire d'abeille	Masse (tonnes ou kg)
12. Viande de brousse	Masse (tonnes ou kg)
13. Matière première pour la préparation de médicaments	Masse (tonnes ou kg)
14. Matière première pour la préparation de colorants	Masse (tonnes ou kg)
15. Autres produits animaux comestibles	Masse (tonnes ou kg)
16. Autres produits animaux non comestibles	Masse (tonnes ou kg)

Modèle de tableau

FRA 2005 Category	Scale factor	Unit	NWFP removal		
			1990	2000	2005
<u>Plant products / raw material</u>					
1. Food					
2. Fodder					
3. Raw material for medicine and aromatic products					
4. Raw material for colorants and dyes					
5. Raw material for utensils, handicrafts & construction					
6. Ornamental plants					
7. Exudates					
8. Other plant products					
<u>Animal products / raw material</u>					
9. Living animals					
10. Hides, skins and trophies					
11. Wild honey and bee-wax					
12. Bush meat					
13. Raw material for medicine					
14. Raw material for colorants					
15. Other edible animal products					
16. Other non-edible animal products					

Catégorie de FRA 2005

Facteur d'échelle Unité

Extraction de PFNL

Produits végétaux/matière première

1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et plantes aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux

Produits animaux/matière première

9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

Notes:

1. L'unité à indiquer est la masse (tonnes ou kg) pour tous les produits végétaux et animaux à l'exception des cuirs et peaux qui devront être communiqués en unités. Le pays devra donner le facteur d'échelle utilisé pour chaque catégorie.
2. Si les chiffres relatifs aux masses ne sont pas disponibles, ceux du volume peuvent être indiqués, mais dans ce cas l'unité utilisée doit être citée en m3 et bien définie (volume du solide, volume empilé, etc.).
3. Pour tenir compte des variations annuelles, les chiffres représentent une moyenne de cinq ans pour toute année de référence comprise entre 1988 et 1992 pour 1990, et entre 1998 et 2002 pour 2002. Les chiffres relatifs à 2005 sont des prévisions.
4. Les extractions devront être communiquées séparément, qu'il s'agisse d'extractions à des fins commerciales ou non commerciales.
5. Il ne faudra indiquer que les extractions réalisées dans les « forêts » et les « autres terres boisées ». Si pour un certain produit le pays n'a que des chiffres globaux relatifs à tous les types de terres, il devra estimer et documenter la part correspondant à « forêts/autres terres boisées ».
6. Les pays devront communiquer dans un appendice les principales espèces utilisées pour chaque catégorie de produit

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les informations comprises dans ce tableau sont reliées au tableau T14.

T 14 Valeur des produits forestiers non ligneux extraits

T14.1 Justification

La valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) est une importante composante de la santé économique des ressources forestières et du soutien aux communautés locales. Ces informations permettent la répartition des ressources et l'établissement de priorités au niveau de la planification nationale (sociale, économique et sectorielle).

T14.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 dollars EU au taux de change de l'année objet du rapport.
Superficie à laquelle se rapportent les chiffres	Forêts et autres terres boisées
Années objet du rapport	1990, 2000 et 2005

Catégories

Catégories
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuir, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

Les valeurs à indiquer se rapportent à la valeur marchande au site de la récolte ou à l'orée de la forêt. Si les valeurs sont obtenues en un point plus éloigné de la chaîne de production, il faudra tenir compte des coûts de transport et des coûts éventuels de la manutention et/ou de la transformation. Si les PFNL sont extraits à des fins de subsistance, la valeur sera calculée sur la base de la valeur sur le marché local.

Modèle de tableau

FRA 2005 Category	Value of the of NWFP removed (1000 USD)		
	1990	2000	2005
<u>Plant products / raw material</u>			
1. Food			
2. Fodder			
3. Raw material for medicine and aromatic products			
4. Raw material for colorants and dyes			
5. Raw material for utensils, handicrafts & construction			
6. Ornamental plants			
7. Exudates			
8. Other plant products			
<u>Animal products / raw material</u>			
9. Living animals			
10. Hides, skins and trophies			
11. Wild honey and bee-wax			
12. Bush meat			
13. Raw material for medicine			
14. Raw material for colorants			
15. Other edible animal products			
16. Other non-edible animal products			
TOTAL			

Catégories de FRA 2002

Valeur des PFNL extraits (1000 dollars EU)

Produits végétaux/matière première

1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux

Produits animaux/matière première

9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

TOTAL

Notes: 1. Pour tenir compte des variations annuelles, les chiffres représentent une moyenne de cinq pour ans toute année de référence comprise entre 1988 et 1992 pour 1990, et entre 1998 et 2002 pour 2002. Les chiffres relatifs à 2005 sont des prévisions.

Cohérence intérieure et lien avec d'autres tableaux

Les chiffres indiqués dans ce tableau sont reliés au tableau T13.

T 15 Emplois dans les forêts et des autres terres boisées

T15.1 Justification

Les informations sur les emplois forestiers servent à identifier les tendances, notamment dans le cadre des attentes du public, des politiques gouvernementales, des faits nouveaux survenus dans le domaine industriel et de la dépendance socioéconomique.

T15.2 Spécifications

Unité et années objet du rapport

Unité à laquelle se réfère le rapport	1000 années-personnes de plein emploi
Années objet du rapport	1990 et 2000

Catégories et définitions

Le terme "emploi" est défini comme : **Tout travail accompli ou service rendu sous contrat d'embauche, écrit ou verbal, en échange d'un traitement ou salaire, en espèces ou en nature.**⁵

Dans ce tableau, les pays donneront des indications sur **l'emploi dans la production primaire de biens et services et dans des activités forestières connexes**. On peut encore les subdiviser dans les catégories suivantes:

Catégorie	Définition
Production primaire de biens	Emploi dans des activités liées à la production primaire de biens, comme le bois rond industriel, le bois de feu et les produits forestiers non ligneux. <u>Notes explicatives</u> La définition comprend: <ol style="list-style-type: none">1. L'emploi dans des activités directes de production comme la plantation, le semis, la sylviculture, l'exploitation forestière, le transport de terre, la récolte de PFNL, y compris le personnel administratif et de surveillance de sociétés engagées dans ces activités.2. Emploi dans des activités directes de soutien à la production de biens, comme la production de plantes en pépinière, etc.3. Entrepreneurs engagés dans les activités mentionnées au point 1) ci-dessus, même si elles sont considérées légalement comme travail indépendant4. Emploi dans la surveillance directe de ces activités par des entités publiques et/ou privées.

⁵ Sources: OIT et Employment Security Commission

	<p>Sont exclus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les travaux accomplis par des particuliers ou des communautés pour lesquels aucun contrat d'embauche n'a été établi, que ce soit à des fins familiales, de subsistance ou commerciales. 2. Emploi dans la recherche et l'enseignement forestiers 3. Emploi dans la transformation ultérieure de biens produits, qu'ils soient à échelle industrielle ou à petite échelle
Fourniture de services	<p>Emploi dans des activités directement liées aux services procurés par les forêts et les terres boisées</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La définition comprend l'emploi dans des activités comme l'écotourisme lié à la forêt, la plantation et la gestion de plantations de protection, la garde des parcs nationaux, etc., que ces activités soient réalisées par des entités privées ou publiques. 2. Elle comprend l'emploi dans la surveillance directe de ces activités par des entités privées et/ou publiques.
Activités forestières non spécifiées	<p>Emploi dans des activités forestières non spécifiées.</p> <p><u>Notes explicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les pays pourront choisir cette catégorie pour communiquer leurs données sur l'emploi, si ces dernières ne leur permettent pas d'établir un rapport séparé pour les catégories précédentes

Modèle de rapport

Catégorie de FRA 2005	Emploi (1000 années-personnes)	
	1990	2000
Production primaire de biens		
Fourniture de services		
Activités forestières non spécifiées		
TOTAL		

2.3 Importance des informations pour les processus internationaux

Les informations contenues dans ces tableaux servant à l'établissement de rapports nationaux sont étroitement liées aux processus internationaux en cours, et servent aux pays rédigeant des rapports sur les processus, conventions et protocoles internationaux à l'intention de différentes institutions et organisations.

Elles sont particulièrement intéressantes aux fins des processus en cours sur les Critères et indicateurs de gestion durable des forêts. La FAO a collaboré à neuf de ces processus et elle partage avec eux plusieurs domaines thématiques.

Dans le tableau ci-dessous apparaît l'importance des tableaux servant à l'établissement des rapports nationaux pour les domaines thématiques communs des processus de Critères et indicateurs, ainsi que leur pertinence pour l'établissement de rapports à l'intention de processus, conventions et protocoles internationaux.

Domaines thématiques partagés avec les processus de Critères et indicateurs

- 1a Etendue des forêts et des autres terres boisées
- 1b Contribution au cycle mondial du carbone
- 2. Santé et vitalité des écosystèmes forestiers
- 3. Diversité biologique
- 4. Fonctions de production
- 5. Fonctions de protection
- 6. Fonctions sociales
- 7. Fonctions économiques

Processus, conventions, protocoles, organismes, etc. internationaux

Objectifs de développement du millénaire (ODM)
Commission du développement durable (CDD)
Convention sur la diversité biologique (CDB)
Convention de lutte contre la désertification (CCD)
Processus de critères et indicateurs
CCCC
FNUF
PNUE-WCMC
UICN
FAO
OIBT
ONU/CEE
CMPFE
Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

Common thematic areas of Criteria Indicator processes	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
1a. Extent of Forests and Other wooded land	v	v		v	v	v	v	v	v	v	v		v		
1b. Contribution to global carbon cycle	v	v		v	v	v	v			v	v				
2. Forest ecosystem health and vitality				v				v							
3. Biological diversity	v		v	v	v	v			v	v			v		
4. Productive functions	v		v		v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	
5. Protective functions			v	v				v							
6a. Social functions			v												v
6b. Economic functions	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v

International processes, Conventions, Protocols, Agencies etc.	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
UN Millennium Development Goals	v														
Commission on Sustainable Development (CSD)	v														
Convention on Biological Diversity (CBD)	v	v	v	v	v			v	v	v					
Convention to Combat Desertification (CCD)	v														
Criteria and Indicator Processes	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
UNFCCC	v	v	v			v	v								
UNFF	v	v	v	v	v	v	v	v				v	v	v	v
UNEP-WCMC	v				v	v	v	v	v	v					
IUCN	v	v	v						v						
FAO	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
ITTO	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
UNECE/FAO	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
MCPFE	v	v		v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
Millennium Ecosystem Assessment	v				v	v	v				v	v	v	v	